

# Coss - Infos



C'est en novembre 2006 que le Grand Conseil a introduit dans la loi forestière vaudoise la notion de «groupe forestier de droit public». Selon les statuts, les objectifs principaux sont de constituer des centres de compétences destinés à coordonner, organiser et réaliser les divers travaux, de promouvoir une gestion forestière rationnelle, et d'engager un(e) garde forestier-ère diplômé-e comme responsable d'un triage (zone d'exploitation forestière).

## Collaboration

Nos bois de service sont répertoriés et mis en vente par la «Forestière» qui sert de courtier. Nous n'intervenons pas administrativement dans les transactions. Par contre, le bois de feu, façonné en bûches, mis en fagots, placé ensuite sous hangar, est vendu par la Municipalité.



Hangar à bois.

MAC

Bernard Keller relève l'importance d'une bonne collaboration entre les différents intervenants. Nos forêts, placées sous la surveillance de Daniel Gétaz, inspecteur forestier, sont gérées par Harry Kleiner, garde forestier. Les décisions se discutent, mais je leur



La cabane des bois.

MAC

- 1) Les forêts de Cossonay s'étendent sur 147 ha. La commune est propriétaire de 93 ha, dont 80 dans la partie Nord du Bois du Sépey et 13 dans la forêt des Côtes. Le solde appartient à des privés et à l'Etat. À noter que l'altitude la plus haute de la commune, 616 m, se situe dans les Bois du Sépey.
- 2) Le nombre total de voix des différents délégués du Groupement forestier du Sépey-Mormont s'élève à 28. Cossonay en compte 4. Ces chiffres ont été décidés sur la base de la participation financière des communes.
- 3) Le financement et le résultat financier sont répartis en fonction de la moyenne des heures 2002-2006. La part de Cossonay s'élève à 18,07%. ■

laisse une grande autonomie car ce sont des gens très qualifiés. D'autre part, notre vision globale s'avère très proche.

Non champignonneur, mon interlocuteur apprécie les aspects verdure, beauté et calme qu'imposent ces forêts de plaine.

Gamin, j'y ai passé des heures, en compagnie de copains. Il me semble qu'on ne voit plus beaucoup d'enfants dans les bois maintenant. Dommage! ■

## LE SAVIEZ-VOUS?

Cossonay recèle plusieurs séquoias sur son territoire. Ces conifères peuvent mesurer, dans leur milieu naturel, jusqu'à 100 m de haut et occuper un diamètre de base avoisinant les 10 mètres! De manière générale, les séquoias ont été abattus en masse dans la 2e moitié du XIXe siècle. Pourtant le bois de ces gros arbres, fragile, est inutilisable pour la charpente. On en faisait des crayons et de piquets! ■

## Semaine de la mobilité

La Municipalité remercie la population pour sa participation aux actions réalisées à Cossonay lors de la Semaine de la mobilité. Vu ce succès, tout sera mis en œuvre pour que notre localité participe de nouveau à cette manifestation en 2009.

Les réponses aux questions qui ont fait l'objet du concours organisé le samedi 27 septembre sur la Place du Funiculaire sont les suivantes :

1. Depuis le 1er juin, le Funiculaire de Cossonay fait partie du service direct. Cela signifie que: le Funiculaire fait partie du réseau national et un seul billet permet d'effectuer un trajet «Funi + CFF».
2. Quelle est la longueur de la voie du funiculaire : 1228 mètres.
3. En 1839, on recensait les pintes et auberges de Cossonay soumises à l'impôt sur les boissons. Le res-

taurant cité et qui existe toujours est : le restaurant du Cerf.

4. Combien y a-t-il de flèches roses de la Semaine de la mobilité dans la communes: 36.

Les heureux gagnants, tirés au sort parmi tous les bulletins justes sont:

1er prix: M. Julien Leuthold, Cossonay, qui gagne un bon BAM saveur pour 2 personnes, offert par la compagnie Morges – Bière – Cossonay.

2e prix: Mme Silvia Schindler, Cossonay, qui gagne un cubitainer de 5 litres de jus de pommes, offert par Venoge Santé Nature.

3e prix: M. Claude-Alain Monnard, Cossonay, qui gagne 2 billets d'entrée au cinéma Casino, offert par la Municipalité. ■

## En bref

### Chantiers

Deux grands chantiers se sont ouverts à Cossonay au cours de cette dernière semaine. D'une part l'agrandissement du bâtiment PAM 1 du collège secondaire; la construction d'une piste de chantier au sud du bâtiment est déjà bien visible. D'autre part, la mise en place des aménagements provisoires à la Route de Lausanne et à la Rue des Etangs. Comme il l'a déjà été dit, il s'agit de réaliser des essais qui dureront plusieurs mois. La Municipalité remercie les riverains de ces deux chantiers de la compréhension dont ils voudront bien faire preuve face aux nuisances provoquées par les travaux.

### Venoge santé Nature

La journée «jus de pommes» a rencontré un vif succès. La bonne participation des écoles comme de la population de la région en témoigne. Un grand merci aux personnes qui ont préparé et animé cette action.

### Chiens dangereux

L'administration communale rappelle aux propriétaires de chiens «potentiellement dangereux» qu'ils doivent annoncer leur chien au Service de la consommation et des affaires vétérinaires de l'Etat de Vaud (021 316 38 70 – info.svet@vd.ch). Les races concernées sont:

- American Staffordshire Terrier (Amstaff)
- American Pit Bull Terrier (ou Pit Bull Terrier)
- Rottweiler

Le délai était fixé au 30 juin 2008. Les propriétaires qui ne satisferont pas à cette demande sont susceptibles d'être dénoncés.

### Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 27 octobre, à 20h15, à la salle du Conseil communal, sise à la Maison de Ville, Place du Temple. Le public est cordialement invité à assister aux débats. Informations communales sur le site: [www.cossonay.ch](http://www.cossonay.ch) ■